**Compte rendu du séminaire « Foncier, immobilier économique et accompagnement de l’économie de proximité »**

**Date** : lundi 28 mars 2022 de 14h00 à 16h30

L’ADEC présente le cadre de révision du SRDE2I, notamment le cadre légal imposé par la loi NOTRe et le rapport de l’Assemblée de Corse qui précise les modalités de révision datant des 27 et 28 janvier 2022. On terminera cette phase introductive par un rappel sur le contenu de l’ancien SRDE2I.

Avant l’ouverture des échanges et de la réflexion autour des pistes d’action qui pourraient être inscrites dans le cadre du futur SRDE2I, une présentation succincte des réalisations et des enseignements issus de l’analyse du bilan du SRDE2I est proposée pour ce thème.

Les points ci-dessous se proposent de retranscrire les principaux enseignements et pistes d’actions en matière de révision du SRDE2I, ayant émergé du séminaire dédié au foncier et immobilier économiques et à l’économie de proximité, autour des différents enjeux.

1. **Les enjeux spécifiques**

*Enjeu 1. Préserver l’équilibre centre-périphérie*

De prime abord, et même si le SRDE2I traite uniquement du volet économique, il est précisé que la problématique de l’équilibre entre centre-périphérie est liée plus globalement à la politique d’aménagement du territoire (et d’accessibilité).

Concernant la dimension économique, les participants ont attiré l’attention sur 2 voire 3 éléments éclairants du point de vue des pistes d’amélioration en vue de la révision du SRDE2I :

* La problématique de l’étalement commercial en dehors des centres-villes ;
* **Des programmes (outils) qui existent**, répondent à une problématique globale - action cœur de ville, programme Petites Villes de Demain (PVD) - mais auxquels **les hameaux ne peuvent prétendre y accéder.** Or, ces hameaux sont nombreux au sein d’un territoire insulaire majoritairement rural, y compris au sein des zones d’agglomération
* **Vers un accompagnement spécifique ?**
* Des dossiers de demande d’aide considérés comme trop complexes (manque de lisibilité même sur certains critères d’éligibilité), chronophages, perçus comme étant dissuasifs
* **Vers une simplification des dossiers de demande d’aide et des process d’instruction**

Parmi les autres pistes de réflexion avancées sur cet équilibre centre-périphérie, ont été évoqués :

* **Les foncières de commerce à développer**
* **La requalification et réhabilitation de locaux et de friches pour créer une offre foncière économique**

*Enjeu 2. Les aides spécifiques aux activités en milieu rural*

Pour préserver l’habitabilité en milieu rural, et ses activités, à nouveau les participants ont mentionné **des programmes tels que PVD ou Action Cœur de Ville, qui pourraient être imaginés/adaptés aux territoires ruraux, tout comme le maintien des systèmes de bonification** dans le cadre d’une installation.

La problématique de la maitrise foncière a également été abordée, et la difficulté rencontrée par les intercommunalités dans la connaissance de la disponibilité foncière (le GIRTEC étant doté de cette compétence).

* Vers une cartographie de la disponibilité foncière (incluant sa mise à jour) ?

S’agissant de la problématique foncière, et de la nécessité de libérer du foncier économique pour créer des activités, et soutenir l’économie de proximité, un des participants a souligné le rôle des élus dans l’élaboration des documents d’urbanisme, avec des documents davantage prescriptifs (PLU, PLUI, SCOT…) ; **au-delà des outils financiers qui pourraient exister sous la forme d’appels à projet ou encore des dispositifs spécifiques à créer (tout en évitant des distorsions de marché).**

De manière plus globale, les participants ont souligné la nécessité de faciliter l’accès au numérique pour les territoires, tout comme le déploiement de structures de type co-working.

1. **Les enjeux transversaux**

*Enjeu 1. Accompagner la transition écologique et développer la stratégie d’autonomie énergétique*

Dans le cadre de la transition écologique, au moins une difficulté majeure a été mise en lumière : **la problématique de labellisation des artisans RGE en Corse, et en particulier leur formation.** Sur ce point, l’accélération de la transition écologique supposera un certain nombre d’actions (information, formation, …) en vue d’accroitre le nombre d’artisans labellisés RGE.

Au service de la transition écologique, **on pourrait imaginer la mise en place d’appels à projet intégrant systématiquement des clauses écologiques**, particulièrement pour des filières dites émergentes. Les collectivités pourraient inclure **des critères d’éco-conditionnalité** lors de l’élaboration des règlements d’aide pour rénover et créer des logements aux normes BBC par exemple, ou encore proposer du bois local ; tout comme les systèmes de bonification mis en place pour les poêles à bois, à granules, ENR.

Globalement, on précisera que les outils financiers à la transition écologique existent (citant par exemple la programmation européenne ou encore France Relance), mettant davantage l’accent sur la connaissance plutôt du projet de transition écologique porté par les collectivités signataires en Corse du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Enfin, s’agissant de la stratégie d’autonomie énergétique, l’élu référent pour l’animation de ce séminaire également président de l’AUE, présentera le Programme Pluriannuel de l’Energie (PPE) dont la révision est en cours (courant 2022).

*Enjeu 3. Soutenir l’emploi et satisfaire la demande de travail des entreprises*

Pour répondre à cet enjeu, les participants ont mis en avant la pluriactivité dans un contexte de saisonnalité de l’économie et donc de l’emploi, en lien avec le modèle de développement actuel.

**Cette pluriactivité qui reposera donc sur la polyvalence en matière de compétences, des salariés et des demandeurs d’emploi, favorisera également l’habitabilité des territoires ruraux. Cela réclamera une adaptation de l’appareil de formation professionnelle.**

**Un accompagnement en matière de formation tout au long de la vie est également envisagé à destination des auto-entrepreneurs artisans, notamment pour prendre en compte les aspects environnementaux.**

Enfin, l’offre de formation est décrite comme une aide à la décision pour des jeunes en situation de décrochage scolaire ou des individus en reconversion.

**L’ESS est également présentée comme un levier pour l’emploi en milieu rural notamment.**